

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINES (889) - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 95 (Rect)

présenté par
M. Caron

ARTICLE 2

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective scolaire proposent une option végétarienne à tous les repas ou, chaque semaine, quatre menus végétariens sans autre choix. Un menu végétarien peut être composé de protéines végétales ou animales, ne comporte ni viande, ni poisson, ni crustacés et respecte, lorsqu'elles s'appliquent, les conditions fixées par voie réglementaire garantissant l'équilibre nutritionnel des repas servis. Les gestionnaires des services de restauration collective scolaire veillent en outre à privilégier des approvisionnements en produits agricoles et en denrées alimentaires répondant à des exigences en matière de qualité, de saisonnalité, et de préservation de l'environnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement cherche à donner vie au scénario « Génération frugale » de l'étude de l'ADEME intitulée « Transition(s) 2050 », publiée en novembre 2021, visant à la neutralité carbone d'ici 2050, lequel préconise une réduction de 70% de la consommation de viande. Nous proposons ainsi de réduire la consommation de viande dans les cantines scolaires à hauteur de 80%, en proposant trois menus végétariens par semaine dans les écoles.

Les animaux d'élevage impactent eux aussi les émissions de gaz à effet de serre par leur alimentation. « Une réduction de la demande de produits animaux, en tout cas ceux qui consomment des grains comme le porc ou les volailles, fournirait plus de grains pour l'alimentation humaine et libérerait des terres pouvant être consacrées à d'autres productions agricoles », explique

Jean-François Soussana, directeur de recherche à l'institut national de la recherche agronomique (INRA) et expert auprès du Giec.

En effet, les animaux consomment davantage de quantités de méthane et gaz contribuant à l'augmentation de l'effet de serre. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), dans un rapport de 2013, le secteur de l'élevage serait à l'origine de 14,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), dont 9,3 % pour les bovins. La FAO estime que 70 % des terres agricoles dans le monde sont utilisées pour les besoins de l'élevage. Une partie est issue de la déforestation que ce soit pour les espaces de pâturage ou la mise en place de cultures destinées à l'élevage.

En effet, la consommation de viande en France est, selon l'INRAE, bien supérieure aux besoins nutritionnels : « En France, la consommation moyenne de produits carnés (viandes de boucherie, volailles, charcuteries, plats préparés...) est estimée à environ 820 g (dont 330 g de viandes de boucherie) par semaine et par habitant et celle des produits halieutiques (poissons et produits dérivés) à 250 g. »

L'INRAE insiste également que si « une diminution de la consommation de produits animaux, notamment de viande rouge et de produits carnés transformés, ne présente pas de risque pour la santé », « l'excès de consommation de produits animaux entraîne un déséquilibre nutritionnel du régime alimentaire qui, s'il est chronique, peut contribuer à favoriser la survenue de surpoids et de maladies telles qu'hypertension, maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, etc. »

Par ailleurs, la transition vers une alimentation plus végétale coûterait également moins cher. Dans le cadre d'une étude menée par l'un des partenaires du projet TRUE, le Trinity College de Dublin, des chercheurs ont classé les légumineuses en fonction de leur coût environnemental de production (en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution des eaux souterraines et de l'occupation des sols) et de leur teneur en nutriments.

Afin de répondre aux préconisations de l'étude de l'ADEME intitulée « Transition(s) 2050 » quant à la réduction de la consommation de viande afin d'atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050, il est ainsi proposé de suivre les recommandations de l'ADEME et de fixer un objectif de réduction de 80% des produits carnés dans les menus scolaires en proposant quatre menus végétariens par semaine dans les écoles.